



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Débat multipartite

Document de synthèse soumis par le grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers

Résumé

De vastes espaces forestiers de la planète sont gérés par les personnes qui en sont propriétaires ou par les populations locales. La plupart de ces espaces sont de petite ou moyenne superficie. Les exploitants familiaux et les communautés villageoises pratiquant la foresterie s'emploient à assurer la mise en valeur durable des forêts. Il est indispensable qu'ils s'organisent pour faire en sorte que les domaines forestiers de petite et moyenne superficie soient exploités judicieusement et de manière viable sur le plan économique et contribuent à leur assurer des moyens de subsistance. Il faut reconnaître et soutenir le rôle que jouent les organisations de propriétaires forestiers, de même que la coopération économique entre les exploitations forestières familiales et les populations qui vivent des forêts. La garantie des droits de propriété et d'occupation des sols et la mise en place d'organisations contrôlées par les sylviculteurs eux-mêmes sont un préalable à la gestion durable des forêts et de la biodiversité dans un environnement en évolution. Les sylviculteurs doivent aussi avoir les moyens de s'organiser eux-mêmes et de ne pas « se laisser organiser » par d'autres. Il reste que la coopération avec les professionnels de ce secteur, les services responsables des forêts domaniales et les gouvernements est essentielle et répond aux intérêts de tous.

* E/CN.18/2009/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Les forêts dans un environnement en évolution	4
A. Forêts et changements climatiques	4
B. Inversion du processus de déforestation, prévention de la dégradation des forêts et lutte contre la désertification	4
C. Conservation des forêts et de la biodiversité, y compris les zones protégées	5
III. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	5
IV. Conclusions et recommandations	6

I. Introduction

1. De vastes espaces forestiers de la planète sont exploités par des familles, des propriétaires et les populations locales. On ne connaît pas les chiffres exacts, mais dans de nombreuses régions du monde, 60 % au moins des superficies forestières et des volumes de bois coupé sont exploités par de petits propriétaires ou les populations locales. Les propriétaires d'exploitations forestières familiales partagent des valeurs et des principes communs et ont pris les mêmes engagements à long terme. Ils allient l'exploitation des ressources et l'entretien des diverses fonctions que remplissent les forêts. Les éléments d'appréciation économiques, écologiques et sociaux se transmettent de génération en génération et témoignent de la dépendance des populations locales à l'égard des forêts, sur le plan économique ou du point de vue de la protection qu'elles peuvent leur apporter. C'est à cela qu'on reconnaît qu'une exploitation forestière est réellement viable.

2. Il faut se garder d'ignorer les personnes qui travaillent tous les jours dans les forêts et s'assurer au contraire qu'elles sont directement partie prenante au débat mené sur les politiques forestières à l'échelle internationale. Bien souvent, ce sont ceux qui parlent des forêts, et non ceux qui pratiquent l'exploitation forestière, qui ont la maîtrise des processus internationaux. Il faut « parler avec » ceux qui s'occupent activement des forêts, plutôt que « leur parler » ou « en parler ».

3. La seule manière d'assurer la gestion durable de la vaste majorité des domaines, qui sont d'une faible superficie, consiste à organiser les exploitants en fonction de leurs intérêts et de leurs activités pratiques et économiques et à permettre aux organisations qui les représentent de faire entendre leur voix à l'échelle internationale. Ces organisations doivent être en mesure de garantir une activité économique efficace, en apportant une aide aux sylviculteurs grâce à des programmes d'éducation et au transfert des connaissances, et en défendant leurs intérêts devant les instances locales et internationales.

4. Les populations et les réseaux établis au niveau local représentent des forces puissantes lorsqu'ils sont à la base de leurs propres organisations. Mais il faut avant tout que ces organisations soient contrôlées par les sylviculteurs eux-mêmes et non par des acteurs extérieurs qui « organisent » les propriétaires forestiers. Par ailleurs, la coopération économique avec cette branche d'activité et avec les services responsables des forêts domaniales et les gouvernements joue un rôle particulièrement important dans la constitution, le développement et la gestion de ces organisations. La mise en place d'organisations fortes regroupant les propriétaires forestiers et les populations pratiquant la foresterie sert les intérêts des professionnels du secteur, des forêts domaniales et des gouvernements. C'est la seule façon d'assurer la gestion durable et l'exploitation efficace et responsable des forêts sur de vastes superficies de petites exploitations.

5. Il importe en outre de tenir compte du contexte international, c'est-à-dire des différentes conditions dans lesquelles cette activité est pratiquée dans le monde. Si certaines régions sont gravement menacées par la déforestation, d'autres comme l'Europe et l'Amérique du Nord souffrent d'une sous-utilisation des forêts en tant que ressource renouvelable. Alors que les organisations de propriétaires forestiers font défaut dans certaines régions, dans d'autres, des organisations et des coopératives très efficaces se sont développées. La prise en compte des différentes conditions et l'exploitation de la somme des contributions apportées par tous les

types d'organisations de propriétaires forestiers constituent une autre gageure de taille dans le débat international. Nous savons que les organisations les plus puissantes sont celles qui regroupent les exploitants de forêts de différentes superficies, notamment de petite et moyenne superficie, leur permettant de conjuguer leurs atouts économiques et politiques.

II. Les forêts dans un environnement en évolution

6. Le meilleur moyen de garantir l'existence de forêts saines dans un environnement en évolution passe par une gestion durable des forêts. Il est important de rappeler qu'il faut concilier les trois volets d'une exploitation viable des forêts – l'économique, l'écologique et le social. Les principaux facteurs qui contribuent au développement durable aident à préparer les forêts à des changements et peuvent mettre en action des forces qui contribueront à lutter contre un développement négatif, à favoriser l'adaptation à la situation réelle et à tirer profit des possibilités de changement. Cela ne sera possible que si ce secteur d'activité est bien organisé.

7. La mise en place d'un système de certification groupée peu onéreux à l'intention des organisations regroupant les propriétaires de forêts de petite et moyenne superficie et les populations locales pratiquant l'exploitation forestière contribue pour beaucoup à une gestion durable des espaces forestiers. Ce système s'est déjà avéré particulièrement efficace dans plusieurs pays.

A. Forêts et changements climatiques

8. Les changements climatiques ont d'importantes conséquences et les forêts doivent être considérées non pas seulement comme une partie du problème, mais aussi comme une partie importante de la solution. Il faut stimuler les effets positifs à long terme d'une exploitation forestière active ainsi que la croissance et l'utilisation de produits forestiers écologiques renouvelables. Pour ce faire, il convient de soutenir et de mettre en avant le rôle important que jouent les organisations forestières dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Ces organisations pourraient aussi relayer l'information sur l'effet de substitution des produits forestiers et promouvoir l'utilisation du bois.

B. Inversion du processus de déforestation, prévention de la dégradation des forêts et lutte contre la désertification

9. La perte du couvert forestier et la dégradation des forêts sont souvent imputables à la pauvreté et à des acteurs extérieurs à ce secteur d'activité. On peut trouver des solutions à court terme de compensation des « symptômes » de déforestation et de dégradation des forêts. Mais la solution à long terme consiste à assurer la gestion durable des espaces forestiers et à veiller à ce que les activités soient prises en main par les populations locales en dotant les exploitations forestières familiales et les populations locales qui exploitent les forêts des capacités voulues, notamment en leur garantissant des droits de propriété et d'occupation des sols et en encourageant une exploitation forestière viable à long terme. Là encore, la réalisation des objectifs dépend de la création et du développement d'organisations

forestières, sans lesquelles il ne sera pas possible de soutenir dans la durée la foresterie locale.

C. Conservation des forêts et de la biodiversité, y compris les zones protégées

10. La conservation des forêts et de la biodiversité est un aspect important de la gestion durable des espaces forestiers. En encourageant une gestion durable, les exploitations forestières familiales et les populations locales pratiquant la foresterie contribuent aussi à conserver les forêts et la biodiversité, y compris parfois les zones protégées. Par ailleurs, la protection de certaines zones doit tenir compte des éléments d'une économie viable, des moyens de subsistance au niveau local et de considérations sociales. Les organisations regroupant les exploitations forestières familiales et les populations qui exploitent les forêts doivent avoir pleinement pris part au débat sur les restrictions et les compensations en jeu.

III. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

11. Par leurs fonctions et grâce aux bénéfices qu'elles tirent de leurs activités, les associations et coopératives de propriétaires forestiers jouent un rôle fondamental dans le renforcement des capacités et aident les populations locales et les propriétaires de forêts de petite et moyenne superficie à atteindre les objectifs liés à une gestion durable des forêts. Les moyens de mise en œuvre doivent tirer parti du travail réalisé par les organisations existantes, ainsi que les réseaux établis à l'échelle locale et les communautés villageoises. Les organisations implantées dans certaines régions du monde où la coopération économique est à l'ordre du jour doivent engager un dialogue en vue d'échanger des connaissances et des données d'expérience. Il est par ailleurs essentiel d'allier les expériences et les savoirs locaux aux connaissances scientifiques, aux principes modernes d'organisation et aux nouvelles technologies.

12. Il faut confier aux professionnels de ce secteur la tâche et la responsabilité d'aider les organisations de propriétaires forestiers à gérer et à récolter les produits de leurs petites exploitations. Les services qui gèrent les forêts domaniales doivent être tenus de soutenir les sylviculteurs privés et leurs organisations afin que les uns et les autres tirent des avantages de l'exploitation durable de plus grandes superficies. Les professionnels de ce secteur doivent appuyer les efforts que déploient les propriétaires de petites, moyennes et grandes exploitations pour adhérer aux mêmes organisations, et encourager l'achat de bois par l'intermédiaire de ces organisations, qui assureront à moyen terme un approvisionnement en bois particulièrement rentable et stable, grâce à la gestion durable de superficies plus grandes que celles d'aujourd'hui.

13. Les administrations centrales, régionales et locales doivent prendre l'initiative d'aider les exploitants à créer leurs propres organisations et permettre à celles-ci de se développer, de conseiller leurs membres et d'offrir des possibilités d'éducation.

IV. Conclusions et recommandations

14. La promotion de la gestion durable des forêts est essentielle pour protéger les espaces forestiers dans un environnement en évolution. De la gestion durable des forêts naîtront des solutions durables.

15. La fourniture d'une aide à la création et au développement d'organisations regroupant les propriétaires forestiers et les populations locales qui exploitent les forêts est un préalable à la gestion durable des espaces forestiers dans les régions où se trouvent des exploitations forestières de petite et moyenne superficie. Le secteur forestier, les services responsables des forêts domaniales et les gouvernements sont appelés à assumer des fonctions et des responsabilités particulières.

16. Il faut promouvoir la certification forestière dans le cadre d'une réelle certification groupée des organisations de propriétaires forestiers et de communautés villageoises pratiquant la foresterie, comme moyen d'assurer la gestion durable des forêts et de réunir des données à ce sujet.

17. La communauté internationale doit encourager les organisations de propriétaires forestiers existantes à engager un réel dialogue. Les organisations intergouvernementales doivent prendre conscience qu'elles doivent « parler avec » ceux qui sont les véritables acteurs dans ce secteur d'activité aujourd'hui, plutôt que « leur parler » ou « en parler ». Il faudra, dans les consultations internationales, accorder davantage de poids à la contribution apportée par les représentants de la foresterie active qu'aux conseils dispensés aux organisations internationales par ceux qui n'assument pas de responsabilités à cet égard ou qui ne sont pas activement impliqués.
